*Dossier national[[1]](#footnote-1):* Nom des correspondants nationaux[[2]](#footnote-2)

*Les champs accompagnés d'un astérisque (\*) sont obligatoires.*

Le Secrétariat ne peut enregistrer les correspondants nationaux dans le CEPRB qu'après avoir reçu les communications écrites adressées au Secrétaire exécutif et ratifiées par les catégories suivantes *:*

* La désignation d'un ***Correspondant national pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CN-PCPRB)*** doit être ratifiée par le correspondant national de la Convention sur la diversité biologique (CN-CDB) ou exprimée directement par un membre du gouvernement (c’est-à-dire, un ministre d'État).
* La désignation d'un ***Correspondant national pour le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (CN-CEPRB)*** doit avoir été ratifiée par le correspondant national du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CN-CCPRB).
* La désignation d'un ***Correspondant national pour les mesures d'urgence (Article 17)*** doit avoir été ratifiée par le correspondant national pour le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (CN-CEPRB) oupar le correspondant national du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CN-PCPRB).

*Ces désignations peuvent être envoyées au Secrétariat par courriel, comme pièce jointe, par la poste ou par télécopieur; elles doivent contenir toutes les coordonnées des correspondants nationaux ainsi que le nom de l'auteur des nominations.*

|  |
| --- |
| **Coordonnées des correspondants nationaux susceptibles d'être désignés**  |
| 1. Titre :
 | [ ]  Dr [ ]  Professeur[ ]  Autre (Veuillez préciser) <Entrée de texte> |
| 1. Sexe :
 | [ ]  M. [ ]  Mme  |
| 1. Prénom\* :
 | <Entrée de texte> |
| 1. Deuxième prénom :
 | <Entrée de texte> |
| 1. Nom de famille\* :
 | <Entrée de texte> |
| **Renseignements professionnels** |
| 1. Titre :
 | <Entrée de texte> |
| 1. Employeur / Organisation\* :
 | <Entrée de texte> |
| 1. Acronyme de l'organisation :[[3]](#footnote-3)
 | <Entrée de texte> |
| 1. Département / Division / Unité :
 | <Entrée de texte> |
| **Coordonnées** |
| 1. Adresse :
 | <Entrée de texte> |
| 1. Ville\* :
 | <Entrée de texte> |
| 1. État ou province :
 | <Entrée de texte> |
| 1. Pays\* :
 | <Nom du pays> |
| 1. Code postal ou zip code :
 | <Entrée de texte> |
| 1. Téléphone\* :[[4]](#footnote-4)
 | <Entrée de texte> |
| 1. Télécopieur :[[5]](#footnote-5)
 | <Entrée de texte> |
| 1. Courriel\* :
 | <Entrée de texte> |
| 1. Sites web :
 | <Entrée de texte> |

|  |
| --- |
| **Échéance pour la confirmation ou la mise à jour de l'information** |
| Veillez prendre note que cette catégorie d'information requiert que l'information soit confirmée ou mise à jour un an après la date de soumission. Après la date limite, vous serez invité à confirmer ou à mettre à jour l'information dans un délai de 3 mois. Passé ce délai, si aucune confirmation n'a été reçue, l'information sera marquée comme "non confirmée".  |

|  |
| --- |
| **Renseignements supplémentaires** |
| 1. Tout autre renseignement pertinent :[[6]](#footnote-6)
 | <Entrée de texte>*et/ou* <URL et nom du site Web>*et/ou* <Pièce jointe> |
| 1. Notes :[[7]](#footnote-7)
 | <Entrée de texte> |

|  |
| --- |
| **Confirmation par le pays qui soumet la nomination**  |
| 1. Pays\* :
 | <Nom du pays> |
| 1. Catégorie du correspondant national désigné\* :
 | [ ]  Correspondant national du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques[ ]  Correspondant national du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques[ ]  Correspondant national pour les mesures d'urgence (Art. 17) |
| 1. Nom du représentant du gouvernement qui soumet la nomination\* :
 | <Entrée de texte> |
| 1. Catégorie du représentant du gouvernement qui soumet la nomination\* :
 | [ ]  Ministre (*Veuillez préciser le ministère)* <Entrée de texte>[ ]  Correspondant national de la Convention sur la diversité biologique (CN-CDB)[ ]  Correspondant national du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CN-PCPRB)[ ]  Correspondant national du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (CN-CEPRB) |
| 1. Date\* :
 | <JJ - MM - AAAA> |
| *En foi de quoi, je certifie que les renseignements communiqués ci-dessus sont exacts et accepte qu'ils soient consignés dans le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.* |
| Signature\* : |  |

|  |
| --- |
| **Validation de l'enregistrement** |
| Le présent formulaire doit être signé dans la section en dessous par le correspondant national du CEPRB et envoyé par email en format Word à l'adresse suivante : bch@cbd.int. Vous pouvez également l’envoyer par télécopieur au : **1 514 288 6588**.ou par courrier à l'adresse suivante :**Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique****413, rue Saint-Jacques, suite 800****Montréal (Québec) H2Y 1N9****Canada****Information importante :** Veuillez noter que si vous envoyez le présent formulaire par télécopieur, par la poste ou à partir d'une adresse électronique différente de celle enregistrée dans le CEPRB, vous devez joindre un exemplaire ou une copie optique de la page signée.  |
| Date\* : | <AAAA - MM - JJ> |
| Pays\* : | <Nom du pays> |
| Nom du correspondant national du CEPRB\* : | <Entrée de texte> |
| *Je certifie par la présente que les renseignements communiqués ci-dessus sont exacts et je souhaite qu'ils soient inclus dans le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.*  |
| Signature du correspondant national du CEPRB\* : |  |

1. Les dossiers nationaux enregistrés dans le CEPRB font généralement partie des obligations d'une Partie découlant du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et doivent avoir été validés par les correspondants nationaux du CEPRB avant d'être publiés. Les formats communs pour les dossiers nationaux sont accessibles sur la page « Soumettre » du CEPRB. [↑](#footnote-ref-1)
2. Conformément à l'Article 19 du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, les Parties sont tenues de désigner un correspondant national (CN-CEPRB) chargé d'assurer la liaison avec le Secrétariat et de communiquer ses noms et adresses par l'entremise du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (CEPRB). En vertu de la Décision BS-I/3, les Parties doivent également désigner un correspondant national compétent pour le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (CN-CEPRB ) comme liaison avec le Secrétariat par rapport aux affaires touchant au développement et à la mise en œuvre du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. L'annexe à cette décision (Modalités du fonctionnement du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques) précise les rôles et responsabilités des correspondants nationaux du CEPRB. Au titre de l'Article 17 du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, les Parties sont également tenues de communiquer au CEPRB les coordonnées de la personne habilitée à recevoir les notifications données concernant les mouvements transfrontières non intentionnels et mesures d'urgence. [↑](#footnote-ref-2)
3. Abréviation du nom de l'organisation : Exemples: AE, SCDB. [↑](#footnote-ref-3)
4. Veuillez utiliser le format suivant : + (code du pays) (code de la ville) (numéro de téléphone) (poste, s'il y a lieu; exemple : +1 514 288-2220, poste 221 (où 1 = Amérique du Nord, 514 = Montréal, 228-2220 = numéro du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, poste 221 = poste pour joindre directement le standard téléphonique). [↑](#footnote-ref-4)
5. Voir note de page ci-dessus [↑](#footnote-ref-5)
6. Veuillez utiliser ce champ pour tout autre renseignement pertinent n'ayant pas été incorporé ailleurs dans le document. [↑](#footnote-ref-6)
7. Le champs « notes » est réservé à un usage personnel. Il est visible lorsque le dossier est en mode « édition » mais n'est pas visible lorsqu’il est publié. Ce champ n’est pas destiné à être utilisé pour des informations confidentielles. [↑](#footnote-ref-7)